



# Concours des sociétés suisses de tir à l'étranger – Fusil 300 m



## Parrainage du concours Valais Promotion

Jour de tir	<b>samedi 27 juin 2015</b>
Heures de tir	8 h – 11 h
Participants	Toutes les sociétés suisses de tir à l'étranger peuvent participer et sont invitées au Concours des Suisses de l'étranger. Les participants doivent être membres de la société concernée et être domiciliés à l'étranger au moins jusqu'au 31 décembre 2014. Les participants doivent être licenciés selon les directives de la FST.

## Cible Société

Stand de tir	Riedertal/Viège
Armes de sport	cat. Sport: fusils standard et fusils libres kat. Ordonnance: mousquetons, F ass 90, tous les F ass 57 Avant le tir, toutes les armes de sport doivent être plombées par l'armurier officiel au Centre de tir à Rarogne.
Zone de points	cible A10
Programme de tir	5 coups d'essai au maximum 6 coups, coup par coup et 4 coups en série
Positions	mousquetons et fusils standard couché bras francs fusils libres pas couché fusils d'assaut sur bipied Les vétérans et seniors-vétérans peuvent tirer au mousqueton couché appuyé ou couché bras francs au fusil libre.
Taxe individuelle	<b>Fr. 27.—</b> (Fr. 19.50 taxe de contrôle, Fr. 5.25 munition et Fr. 2.25 taxe d'environnement)
Dons individuels	Les dons offerts pour ce concours. Tous les participants reçoivent une médaille-souvenir.
Classement	Le total des 10 coups détermine le rang. En cas d'égalité de points, appui par le coup profond à 100 points, puis par l'âge.
Distinctions	Lors de la proclamation des résultats, les 3 premiers classés dans les catégories A et D/B reçoivent respectivement une médaille d'or, d'argent ou de bronze.

Insigne-couronne spécial	E/S	V/J	SV/JJ
cat. A fusils standard, fusils libres	90	88	87
cat. D mousquetons, F ass 90, F ass 57	84	82	81
cat. B F ass 57 (Ord 02)	81	79	78

## Directives pour le Concours des sociétés

Programme de tir	Les résultats de la cible Société sont pris en compte.
Finance de société	<b>Fr. 130.—</b>
Résultats obligatoires	Le nombre de résultats obligatoires correspond au 50 % du nombre de résultats tirés par l'ensemble des participants d'une société. Toutefois, quatre résultats au minimum comptent ; les décimales ne sont pas prises en considération. Cat. Sport: Les résultats obligatoires à prendre en considération sont pris en charge pour 97%. Cat. Ordonnance: Mousquetons et tous les fusils d'assaut sont pris en considération uniformément, c.-à-d. sans coefficient de conversion.
Résultat de société	1 % de la somme des résultats non obligatoires est ajouté au total des résultats obligatoires. Cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires. Ce calcul est arrondi à trois décimales.
Classement	Une seule liste de résultats est établie. En cas d'égalité de points, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels. Toutes les sociétés avec moins de quatre participants ne sont pas classées.
Dons de société	1 <sup>er</sup> rang: Miroir couronne de laurier avec feuilles d'or 2 <sup>e</sup> rang: Channe valaisanne couronne de laurier avec feuilles argent 3 <sup>e</sup> rang: Barillon valaisan couronne de laurier Toutes les sociétés participantes reçoivent un prix de l'organisateur de la fête.
Challenge	Les sociétés concourent pour le challenge offert par la société de tir de la Swiss Canadian Mountain Range Association Vancouver selon les dispositions du règlement concerné. La société ayant gagné le Concours des sociétés est gagnante du challenge.

## Dispositions particulières

Annnonce des contacts	Les responsables des sociétés suisse de tir à l'étranger annoncent jusqu'au 31 janvier 2015 leurs personnes à contacter sur une feuille d'annonce séparée (sera transmise aux sociétés). L'indication d'une adresse e-mail est obligatoire. La feuille d'annonce est à transmettre à l'adresse de contact „Fête fédérale de tir Valais 2015, case postale 150, 3930 Visp“ ou par e-mail <a href="mailto:auslandschweizertag@vs2015.ch">auslandschweizertag@vs2015.ch</a> .
Inscription	Les sociétés suisses de tir à l'étranger sont priées d'inscrire nommément leurs participants pour la cible Société ainsi que la participation au Concours des sociétés pour le Concours des Suisses de l'étranger jusqu'au 30 mars 2015 au plus tard. Les informations Login nécessaires seront transmises précédemment aux Sociétés de Tir de l'Étranger qui ont le droit de participation.

	<p>Les inscriptions doivent avoir lieu:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• online sur l'application Web <a href="http://www.auslandschweizertag.ch">www.auslandschweizertag.ch</a>, mise à disposition par l'organisateur de la fête,</li> <li>• exclusivement par l'entremise des sociétés suisses de tir à l'étranger.</li> </ul>
Programme-cadre	Le programme-cadre peut être téléchargé à partir du 30 novembre 2014 sur le site <a href="http://www.auslandschweizertag.ch">www.auslandschweizertag.ch</a> .
Adresse de contact	Fête fédérale de tir Valais 2015, case postale 150, 3930 Viège Adresse e-mail: <a href="mailto:auslandschweizertag@vs2015.ch">auslandschweizertag@vs2015.ch</a>
Paiements	Après l'inscription, l'organisateur de la fête établit une facture pour les taxes individuelles, les finances de sociétés et les cartes de banquet commandées. La facture <ul style="list-style-type: none"> <li>• est remise avec les données bancaires électroniquement par Email (en cas de besoin, un bulletin de versement peut être demandé),</li> <li>• doit être payée jusqu'au 1 juin 2015 au plus tard.</li> </ul>
Mutations	Les mutations sont à régler le 27 juin 2015 jusqu'à 11h au guichet „Concours spéciaux“, au Centre de tir à Rarogne, soit: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les annonces de remplaçants,</li> <li>• les inscriptions tardives.</li> </ul> <p>Les sociétés ou membres individuels inscrits qui ne participent pas au concours n'ont aucun droit au remboursement de leur versement.</p>
Rangeurs	Des cibles sont réservées pour le Concours des Suisses de l'étranger. Il n'est pas possible de tirer d'autres passes sur ces cibles.
Feuilles de stand	Les feuilles de stand doivent être retirées au guichet „Concours spéciaux“ au Centre de tir à Rarogne le jour du concours entre 7 h et 11 h.
Munition	Seule la munition d'ordonnance fournie par l'organisateur de la fête peut être tirée. Celle-ci peut être retirée au guichet „Munition“ au stand de tir Riedertal/Viège.
Armes de sport en prêt	Les participants désirant prendre part au concours avec un fusil standard doivent s'organiser eux même. Sur demande, la Division tir de la FFT 2015 remet en prêt des F ass 90, F ass 57 et des Mousquetons, ainsi que des protège-ouiie. Les armes prêtées le sont sans moyens auxiliaires. La commande doit être faite avec l'inscription. La remise des armes en prêt s'effectue au Centre de tir à Rarogne <ul style="list-style-type: none"> <li>• le vendredi 26 juin 2015 entre 15 h et 16 h, et</li> <li>• le samedi 27 juin 2015 au guichet „Concours spéciaux“.</li> </ul> <p>Il est possible de régler le tir des armes de sport le vendredi 26 juin 2015 entre 16 h et 19 h au stand de tir Riedertal/Viège (distance env. 1 km du centre de tir à Rarogne; service de bus navette disponible).</p> <p>Les armes de sport en prêt sont à rendre, non nettoyyées, jusqu'à samedi 27 juin 2015 à 13 h au plus tard, au guichet „Concours spéciaux“ au Centre de tir à Rarogne.</p>

Distinctions	Les insignes-couronnes spéciaux sont à retirer au guichet „Concours spéciaux“ au Centre de tir à Rarogne en présentant la feuille de stand le jour du concours jusqu'à 15 h au plus tard. Toutes les prétentions ultérieures ne seront plus reconnues.
Distribution des prix	La proclamation des résultats et la remise des prix ont lieu dès 15 h au Centre de tir à Rarogne.
Plaintes	<p>Les plaintes concernant l'activité directe ou les règles de tir sont à adresser directement au jury compétant; Celui-ci décide immédiatement. On peut recourir contre cette décision, par écrit, auprès de la Division Tir (Jury of Appeal).</p> <p>Pour les plaintes suivantes il est reporté au chiffre 15.11 des dispositions générales et des prescriptions de tir du plan de tir. La date d'échéance de la plainte est le jour du concours. Le délai de plainte dure 20 jour.</p>
Diner	<p>Pour les participants des sociétés suisses de tir de l'étranger un repas en commun est organisé samedi 27 juin 2015 dès 13 h au Centre de tir à Rarogne (prix par couvert sans boissons à Fr. 28.—).</p> <p>Les cartes de banquet doivent être commandées avec l'inscription et acquittées en même temps que les taxes individuelles et les finances de sociétés. La remise des cartes de banquet a lieu au guichet „Concours spéciaux“ au Centre de tir à Rarogne en même temps que le retrait des feuilles de stand.</p> <p>Pour autant qu'elles soient disponibles, des cartes de banquet supplémentaires peuvent être obtenues au guichet „Concours spéciaux“ jusqu'à 11 h.</p>

## Partenaires de la fête

